



Le 07/01/26

INCONTRÔLABLES

PRIME DE TRAVAIL ASCT

CE QUI VA BOUGER...



Ce 6 janvier se tenait la table ronde conclusive sur la Prime de Travail ASCT. Pour rappel, dans le cadre du mouvement de grève ASCT de mai dernier, la direction avait déclenché un Groupe de Travail national avec les 4 fédérations syndicales représentatives. 2 réunions s étaient tenues ces mois derniers et ce 6 janvier était donc l'ultime réunion sur le sujet. La direction a fait le choix de ne pas répondre sur l'augmentation de la 1ere ligne de la prime de travail pour se concentrer sur les lignes 3 et 4 (donc les S1 et S2 sur la fiche de paie). Ci-dessous, SUD-Rail vous explique concrètement ce que la direction a concédé :

La direction a acté

- ⇒ **La fusion des 3e et 4e lignes de la Prime de Travail (les S1 et S2) rémunérant le travail effectué au-delà de 6h avec un taux unique à 7€/h.** (jusque là, le S1 rémunèrait le temps travaillé entre 6h et 6h30 avec un taux de 4€52 / h et le S2 rémunèrait le temps travaillé au-delà de 6h30 avec un taux de 6€71 / h).
- ⇒ **La mise en place de cette augmentation avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.**

Quelles conséquences

- La Prime de travail ASCT ne sera dorénavant composée que de 3 lignes au lieu de 4.
- Chaque ASCT aura une augmentation de sa prime de travail (cette augmentation oscillera entre 15 et 40€ / mois en fonction de son utilisation / Pour la majorité, ce sera entre 20 et 30).
- La mise en place de cette évolution (la fusion + le nouveau taux) ne sera visible que dans quelques mois sur la fiche de paie, le temps que le logiciel soit modifié. Mais les sommes obtenues en plus seront bien versées aux ASCT via des rappels de salaires sur les paies du 2e trimestre.



Sans mobilisation en mai dernier, jamais ces mesures n'auraient été prises par la direction.

Elles restent toutefois très insuffisantes et la question d'une revalorisation substantielle de la 1ere ligne de la prime de travail (PT Accompagnement Trains) reste à aller chercher.

La direction répondra-t-elle à cette demande lors des NAO ?